

HANDISUB COMPÉTITION APNÉE PISCINE SAISON 2025–2026

EXTRAIT DE LA NOTE D'INFORMATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

“Tel qu’inscrit dans notre projet sportif fédéral 2025 – 2028, nous avons pour objectif partagé de donner à nos différentes commissions nationales les moyens de développer le sport « inclusif » dans toutes nos disciplines, quelle que soit la forme de pratique (loisir bien-être, compétition, éducatif, santé...), notamment en direction des personnes en situation de handicap.

Concernant plus particulièrement la dimension compétitive du sport « inclusif », le développement du para-plongée se focalise prioritairement, à ce jour, sur la nage avec palmes et l’apnée en raison d’un début de structuration internationale par la CMAS pour ces deux disciplines. Leur expérience en la matière doit servir notre déploiement et l’essaimage auprès de toutes nos disciplines compétitives.

Nous avons identifié comme 1ère étape pour progresser dans notre structuration, la nécessité, dès cette saison sportive 2026, de se donner plus de moyens pour accueillir sur les compétitions « valides », toutes disciplines confondues, des sportifs souffrant d’un handicap.

Cela se traduit par la mise en place de propositions d’adaptations dites « raisonnables » sous réserve que ces modifications ne perturbent pas « significativement » le bon déroulement des épreuves (logistique, effectifs bénévoles dédiés, compétences à mobiliser, sécurité, temps...) et soient acceptées par les organisateurs. Vous trouverez ci-après des propositions d’adaptations « raisonnables » définies par les référents handisub / para-plongée Apnée.

Ce que j’attends de vous :

- Commissions nationales NAP et AP : valider ces adaptations et leur opérationnalité (les uniformiser pour ce qui est possible et nécessaire dans le fond et la forme) et évaluer leur impact potentiel sur nos organisations
- Identifier des compétitions nationales et régionales(*) qui pourraient servir de support pour tester leur mise en place en 2026 et évaluer leur efficience
- Mobiliser les présidents de vos commissions régionales concernés par les organisations retenues, organisées sur leur territoire (régionale ou nationale), dans l’objectif qu’ils identifient, avec leur référent régional « handisub », un référent compétition inclusive (voir annexe 2)”

Il est à noter que ces adaptations viennent en complément, et non en substitution, du règlement des compétitions en vigueur pour les plongeurs valides.

ANNEXE 1 - LISTE DES ADAPTATIONS RAISONNABLES À METTRE EN ŒUVRE PAR DISCIPLINES

Généralités

Les épreuves se déroulent sans distinction entre les compétiteurs.

Pour les épreuves de dynamique, les lignes d'eau situées sur les bords du bassin peuvent être utilisées par les compétiteurs.

Pour toutes les épreuves le juge surface est autorisé à annoncer oralement le résultat aux compétiteurs porteurs de handicaps visuels.

Echauffement

En zone d'échauffement, l'accompagnant s'occupe de la mise en place de l'adaptation nécessaire. Si besoin, il peut se mettre à l'eau. La sécurité globale de la zone d'échauffement est gérée par le juge échauffement avec l'aide des apnéistes de sécurité.

Accès à la zone de compétition

L'accompagnant du compétiteur a le droit d'accéder à la zone de compétition pour l'aider à s'équiper.

Le juge principal, le juge sécurité et les apnéistes de sécurité doivent se concerter avec le compétiteur ou son accompagnant avant les 3 minutes de préparation afin de se coordonner sur la mise en place d'adaptation nécessaire.

L'accompagnant est autorisé à suivre le compétiteur dans la zone de compétition jusqu'au « top départ » pour les épreuves de dynamique.

Gestion des départs

Les compétiteurs présentant un handicap auditif, suivent le protocole de départ établi pour les compétiteurs valides. Ce protocole est accompagné de signaux tactiles ou d'une communication visuelle convenus au préalable avec le juge de départ.

Départ épreuves de Sprint et Séries

Pour ces épreuves, le compétiteur peut choisir de partir dans l'eau, assis sur le plot de départ ou debout pour un départ plongé. Si le compétiteur a besoin d'une assistance pour monter sur le plot

et également pour se tenir à l'équilibre, un accompagnant peut l'aider à s'équiper et monter sur le plot ainsi que le maintenir jusqu'au signal de départ.

Départ épreuves de Dynamique

Au moment de commencer sa performance, le compétiteur peut, soit immerger ses voies aériennes et se détacher du bord de départ, soit immerger ses voies aériennes en ayant déjà quitté le bord de départ. Mais dans la phase de plongée, il doit s'appuyer contre le bord afin de commencer sa performance.

Déroulement de l'épreuve

Remontée à la surface

Durant la phase de remontée à la surface, les compétiteurs aveugles ou malvoyants peuvent ne pas réussir à localiser les lignes d'eau qui leur permettent de se maintenir à la surface et d'effectuer le protocole de sortie dans de bonnes conditions. Les apnéistes de sécurité doivent donc, pendant cette phase, se tenir prêts à fournir au compétiteur le dispositif mobile de flottaison. La méthode d'assistance sera définie avant le départ. Elle pourra être verbale ou tactile afin que le compétiteur puisse se saisir du dispositif mobile de flottaison et terminer le protocole de sortie. Rappel : l'apnéiste de sécurité ne doit pas soutenir le compétiteur à la surface.

Emersion

Dans les compétitions de piscine, pendant la phase d'emersion, tous les compétiteurs peuvent se maintenir sur les lignes d'eau. Si l'organisation peut mettre à disposition les lignes de bord de bassin pour les compétiteurs nécessitant cette adaptation, ils pourront se maintenir sur le bord du bassin.

Pour les compétiteurs dont la motricité des membres supérieurs est limitée mais suffisante, pour se maintenir au bord du bassin et garder les voies respiratoires émergées, même si leur posture n'est pas verticale, auront leur performance validée.

Les compétiteurs présentant des déficiences motrices les empêchant d'adopter une position stable à la surface afin d'effectuer le protocole de sortie doivent être assistés par le placement d'un dispositif flottant (la position et le choix du dispositif flottant sera convenu avant le départ du compétiteur).

Protocole de sortie

Lorsque le compétiteur doit donner le signal OK, il peut le faire par un signe de la main ou verbalement.

ANNEXE 2 - FONCTION DU RÉFÉRENT COMPÉTITION INCLUSIVE

La fonction du référent compétition inclusive est de :

- Avoir fonction d'interface entre l'organisateur de la compétition, les juges, les apnéistes de sécu, les entraîneurs sportifs et les compétiteurs
- Veiller à la bonne prise en compte des adaptations raisonnables qui s'imposent à l'organisateur et à leur efficience (voir liste des adaptations par disciplines)
- Préparer les organisateurs, les juges et arbitres et les sauveteurs le cas échéant à l'accueil des para sportifs dans l'objectif de lever les peurs et les réticences
- Prévoir et mettre en place les moyens logistiques éventuellement induits
- Suivre les inscriptions des sportifs en situation de handicap et faire le lien avec le les sportifs
- Accompagner les sportifs en sus de leur entraîneur personnel
- Transmettre les résultats à la mission nationale Handisub qui se charge de les valoriser sur son site et autres réseaux sociaux